

RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00208

Numéro SIREN : 452 559 909

Nom ou dénomination : 2 MORO

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2017 sous le numéro de dépôt 9226

# 2MoRo

Société par Actions Simplifiée au capital de 420 000 €  
Siège social : Cré@ticit  A Technopole Izarbel C te Basque - 64210 Bidart

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 d cembre 2016

Aux Associés,

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée du 27 juillet 2017 dans le cadre des dispositions de l'article L. 820-3-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société 2MoRo SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 24 octobre 2017



Auditeurs & Conseils Associés  
Représenté par  
Sandrine Gimat

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 069 109	1 069 109		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	77 336	77 268	69	69
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	720 890	26 890	694 000	715 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 191		20 191	23 591
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 887 526</b>	<b>1 173 266</b>	<b>714 259</b>	<b>738 659</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	142 917	87 193	55 724	70 484
Autres créances	718 664	332 883	385 781	391 027
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 142		7 142	27 199
Charges constatées d'avance (3)	375		375	375
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>869 098</b>	<b>420 077</b>	<b>449 021</b>	<b>489 085</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 756 623</b>	<b>1 593 343</b>	<b>1 163 280</b>	<b>1 227 744</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	420 000	420 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	42 001	42 001
Réserves statutaires ou contractuelles	220 035	220 035
Réserves réglementées		
Autres réserves	381 813	381 813
Report à nouveau	-1 456 713	-1 423 681
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>235 726</b>	<b>-33 032</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-157 139</b>	<b>-392 865</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	256 832	299 637
Emprunts et dettes financières diverses (3)	13 500	223 952
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	762 365	767 433
Dettes fiscales et sociales	48 542	50 202
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	239 181	279 383
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 320 419</b>	<b>1 620 609</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 163 280</b>	<b>1 227 744</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	256 832	256 832
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 063 587	1 363 777
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	31/12/2016	31/12/2015	Abs.(M)	Abs.(%)
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	69 944	64 575	5 369	8,31
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>69 944</b>	<b>64 575</b>	<b>5 369</b>	<b>8,31</b>
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>5 067</i>	<i>7 006</i>	<i>-1 939</i>	<i>-27,68</i>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), tra	9 041	50	8 991	NS
Autres produits				-100,00
<b>Total I</b>	<b>78 985</b>	<b>64 625</b>	<b>14 360</b>	<b>22,22</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvi				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	30 442	28 470	1 971	6,92
Impôts, taxes et versements assimilés	5 645	6 053	-408	-6,74
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse		66 367	-66 367	-100,00
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciatio				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciation		3 974	-3 974	-100,00
- Pour risques et charges : dotations aux provisi				
Autres charges	11	19	-8	-42,92
<b>Total II</b>	<b>36 098</b>	<b>104 883</b>	<b>-68 786</b>	<b>-65,58</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>42 888</b>	<b>-40 258</b>	<b>83 146</b>	<b>-206,53</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faite</b>				
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée III</b>				
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré IV</b>				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 786	7 271	-485	-6,67
Reprises sur provisions et dépréciations et tran				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrer				
<b>Total V</b>	<b>6 786</b>	<b>7 271</b>	<b>-485</b>	<b>-6,67</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio	21 000		21 000	
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobiliè				
<b>Total VI</b>	<b>21 000</b>		<b>21 000</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-14 214</b>	<b>7 271</b>	<b>-21 485</b>	<b>-295,49</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)</b>	<b>28 674</b>	<b>-32 987</b>	<b>61 661</b>	<b>-186,92</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2016	31/12/2015	Abs.(M)	Abs.(%)
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	210 452		210 452	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges				
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>210 452</b>		<b>210 452</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion		45	-45	-100,00
Sur opérations en capital	3 400		3 400	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>3 400</b>	<b>45</b>	<b>3 355</b>	<b>NS</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>207 052</b>	<b>-45</b>	<b>207 097</b>	<b>NS</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+III+V+VI)</b>	<b>296 224</b>	<b>71 896</b>	<b>224 327</b>	<b>312,02</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>60 498</b>	<b>104 928</b>	<b>-44 431</b>	<b>-42,34</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>235 726</b>	<b>-33 032</b>	<b>268 758</b>	<b>-813,63</b>
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

**Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SAS 2 MORO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 1 163 280 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 235 726 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/03/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

**Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

**Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

**Amortissements**

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds de commerce n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Concessions, logiciels et brevets :

Les principaux logiciels, qui génèrent des produits de licences, sont amortis sur 5 ans.

\* Matériel de transport : 3 ans

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

**Règles et méthodes comptables****Titres de participations**

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

**Faits caractéristiques****Autres éléments significatifs**

Récapitulatif des créances/dettes intragroupe :

- 2MORO BELGIQUE : compte courant = 96 975 euros (avant dépréciation)  
clients = 6 569 euros (avant dépréciation)

- 2MORO CANADA : compte courant = 241 795 euros (avant dépréciation)  
clients = 14 821 euros

- 2MORO SOLUTIONS : compte courant = 84 145 euros  
fournisseurs avant sauvegarde = 760 101 euros  
clients avant sauvegarde = 26 890 euros  
compte courant avant sauvegarde: 170 187 euros

Autre élément significatif :

La société 2moro SAS poursuit son plan de sauvegarde adopté par le tribunal de commerce le 09/01/2012.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 069 109			1 069 109
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 069 109</b>			<b>1 069 109</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	7 803		1 603	6 200
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 136			71 136
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>78 939</b>		<b>1 603</b>	<b>77 336</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	720 890			720 890
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	23 591		3 400	20 191
<b>Immobilisations financières</b>	<b>744 481</b>		<b>3 400</b>	<b>741 081</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 892 528</b>		<b>5 003</b>	<b>1 887 526</b>

## Notes sur le bilan

## Immobilisations financières

## Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
2MORO BELGIQUE 99999 BRUXELLES	18 600	-122 168	95,00	-8 214
EURL 2MORO SOLUTIONS 64210 BIDART	694 000	48 976	100,00	-45 850
- Participations (détenues entre 10 et 50% )				
2MORO CANADA 99999 MONTREAL	9 550	-157 627	37,00	9 521

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	699 890	694 000			
- Participations (détenues entre 10 et 50% )	1 000				
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 069 109			1 069 109
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 069 109</b>			<b>1 069 109</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	7 803		1 603	6 200
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 068			71 068
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>78 870</b>		<b>1 603</b>	<b>77 268</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 147 979</b>		<b>1 603</b>	<b>1 146 376</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 882 146 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20 191		20 191
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	142 917	142 917	
Autres	718 664	718 664	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	375	375	
<b>Total</b>	<b>882 146</b>	<b>861 956</b>	<b>20 191</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	6 296
<b>Total</b>	<b>6 296</b>

## Notes sur le bilan

## Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	5 890	21 000		26 890
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	429 118		9 041	420 077
<b>Total</b>	<b>435 008</b>	<b>21 000</b>	<b>9 041</b>	<b>446 967</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation			9 041	
Financières		21 000		
Exceptionnelles				

## Capitaux Propres

## Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 420 000,00 euros décomposé en 10 500 titres d'une valeur nominale de 40,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 500	40,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 500	40,00

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 320 419 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	256 832			256 832
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	762 365	762 365		
Dettes fiscales et sociales	48 542	48 542		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	252 681	252 681		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>1 320 419</b>	<b>1 063 587</b>		<b>256 832</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	253 258			
(**) Dont envers les associés	13 500			

## Charges à payer

	Montant
Personnel - autres charges à payer	27 248
Charges sociales - charges à payer	10 899
<b>Total</b>	<b>38 147</b>

## Notes sur le bilan

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	375		
<b>Total</b>	<b>375</b>		

## Notes sur le compte de résultat

## Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	69 944		69 944
<b>TOTAL</b>	<b>69 944</b>		<b>69 944</b>

## Charges et produits d'exploitation et financiers

## Rémunération des commissaires aux comptes

## Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 252 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

## Charges et Produits exceptionnels

## Résultat exceptionnel

La durée de la période d'amortissement du COFACE était de 60 mois, soit du 01/04/2011 au 31/03/2016.

La date étant arrivée à échéance, la dette n'est pas due d'où un produit exceptionnel de 210 452.37 €.

## 2MORO

Société par actions simplifiée au capital de 420.000 euros  
Siège social : 374 allée Antoine d'Abbadie  
Bâtiment Cré@ticit  A, Technopole Izarbel C te Basque  
64210 BIDART  
RCS BAYONNE 452 559 909

---

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

#### PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mil dix-sept et le trente juin   10 heures, les associ s de la soci t  se sont r unis en assembl e g n rale ordinaire annuelle au si ge social sur convocation du pr sident.

Il a  t   tabli une feuille de pr sence qui a  t   marg e par chaque participant   l'assembl e en entrant en s ance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Emeric D'ARCIMOLES pr side la s ance en sa qualit  de pr sident de la soci t .

La soci t  KPMG, commissaire aux comptes titulaire, est absente.

La feuille de pr sence, certifi e sinc re et v ritable par le pr sident permet de constater que les associ s pr sents et repr sent s poss dent 9750 actions sur les 10 500 actions  mises par la soci t .

Le pr sident constate que les associ s pr sents et repr sent s r unissant la majorit  du capital, l'assembl e peut valablement d lib rer.

Le pr sident met   la disposition des associ s :

- un exemplaire de la convocation des associ s ;
- la copie de la lettre de convocation adress e au commissaire aux comptes avec l'avis de r ception ;
- les statuts de soci t  ;
- la feuille de pr sence   l'assembl e ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la soci t , le bilan, le compte de r sultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 d cembre 2016 ;
- le rapport de gestion du pr sident ;
- le tableau des r sultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du commissaire aux comptes ;
- le texte du projet des r solutions propos    l'assembl e.

Puis le pr sident d clare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du pr sident, les rapports du commissaire aux comptes, le texte des r solutions propos es, ainsi que tous les autres documents et renseignements pr vus par les statuts, ont, conform ment auxdits statuts,  t  communiqu s aux associ s.

L'assembl e lui donne acte de ces d clarations.



Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination d'un commissaire aux comptes titulaire ;
- nomination d'un commissaire aux comptes suppléant ;
- rapport de gestion du président ;
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus au Président ;
- affectation du résultat ;
- autorisation à conférer au président et/ou au directeur général à l'effet de céder l'ensemble des parts sociales de la filiale belge 2MORO SPRL au profit de Monsieur Bruno BOUF ;
- autorisation à conférer au président et/ou au directeur général à l'effet de céder l'ensemble des parts sociales de la société SPORT CONTROLE au profit de Monsieur Bruno BOUF ;
- pouvoirs pour les formalités.

Le président donne lecture du rapport de gestion du président et des rapports du commissaire aux comptes.

Puis, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du président, nomme la société Auditeurs & Conseils Associés : Aca Nexia SA sise 31 rue Henri Rochefort - 75017 Paris, RCS Paris 331 057 406, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices qui prendra fin après la remise de son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, étant précisé que le premier exercice social lié à ce mandat est celui de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette nomination intervient en remplacement du mandat exercé par KPMG AUDIT SUD-OUEST.

La société Aca Nexia S.A. a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat de commissaire aux comptes titulaire s'il venait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du président, nomme la société SALUSTRO REYDEL sise Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, RCS NANTERRE 652 044 371 en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices qui prendra fin après la remise de son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, étant précisé que le premier exercice social lié à ce mandat est celui de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette nomination intervient en remplacement du mandat exercé par KPMG AUDIT SUD-EST.

La société SALUSTRO REYDEL a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat de commissaire aux comptes suppléant s'il venait à lui être confié et a déclaré satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 lesquels font apparaître un bénéfice net comptable de 235.726 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte de l'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du CGI.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016 s'élevant à 235.726 euros de la manière suivante :

<b>Origine</b>		
Résultat de l'exercice.....		235.726 euros
Report à nouveau antérieur.....		-1.456.713 euros
<b>Report à nouveau :</b>		
Au report à nouveau.....	-1.220.987 euros	
<b>Totaux.....</b>	<b>-1.220.987 euros</b>	<b>-1.220.987 euros</b>

### Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président, autorise le président et/ou le directeur général, agissant séparément ou conjointement, à céder l'ensemble des parts sociales de la filiale 2MORO SPRL au profit de Monsieur Bruno BOUF, aux prix, termes et conditions qu'il(s) jugera(ont) conforme à l'intérêt social et plus généralement, signer tous actes et documents, faire tout ce qui sera utile et nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Il appartiendra au commissaire aux comptes de relater cette opération dans son prochain rapport au regard de l'article L 227-10 du code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président, autorise le président et/ou le directeur général, agissant séparément ou conjointement, à céder l'ensemble des parts sociales SPORT CONTROLE au profit de Monsieur Bruno BOUF, aux prix, termes et conditions qu'il(s) jugera(ont) conforme à l'intérêt social et plus généralement, signer tous actes et documents, faire tout ce qui sera utile et nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Il appartiendra au commissaire aux comptes de relater cette opération dans son prochain rapport au regard de l'article L 227-10 du code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

  
Le président,  
Monsieur Emeric D'ARCIMOLES